

## ***Lettre à lire attentivement, en famille***

### **L'accueil de loisirs « Jeunes de Saint Médard » 2024/2025**

Dans ce document de rentrée vous trouverez :

- Maternelle (2ans et demi-6 ans)
- Mercredi pour le plaisir
- Collégiens
- Adhérer à notre association
- Inscription à l'accueil de loisirs, explication des documents
- Comment payer ?

### **Mercredi de fin avril à début juillet 2025**

#### Maternelle !! 😊

Dans le cadre d'un partenariat avec Sœur Rosalie, nous accueillons exclusivement les enfants de 2 ans et demi à 4 ans à l'école Sœur Rosalie pour **12 enfants maximum le mercredi uniquement !** *A noter que durant les vacances scolaires nous accueillons uniquement les enfants à partir de 4 ans !!*

**ATTENTION :** Les enfants de **maternelle** doivent être autonome au goûter, toilettes (enlever son pantalon et savoir le remettre, savoir s'essuyer, être capable de savoir quand aller aux toilettes). Nous n'avons pas d'ATSEM pour la gestion des changes, pipi, caca (merci de fournir des changes, sait-on jamais...).

Nous profiterons des installations spécifiques de l'école pour cette tranche d'âge (sanitaires, lit pour le temps de repos).

#### Mercredi pour les enfants de 4/6 ans :

Les enfants de 4/6 ans sont accueillis à la **Maison des Jeunes de Saint Médard** dès 8h00 du matin 😊. Nous sommes ouverts pour 24 enfants.

**A Noter :** **Durant les vacances scolaires seules les enfants qui ont 4 ans peuvent participer aux activités de l'accueil de loisirs. Il faut que l'enfant soit autonome aux toilettes, ne faisant plus la sieste car nous n'avons pas de lit à la MJSM.**

#### Rappel :

Nous avons la possibilité d'accompagner les familles nombreuses sur demande en appliquant un abattement de 50% sur le tarif du 3<sup>ème</sup> enfant inscrit d'une même fratrie. De même vous pouvez demander à bénéficier du fond de solidarité.

#### Mercredi pour les enfants de 6 ans et plus :

Tous les enfants de 6 ans et plus sont accueillis à la **Maison des Jeunes de Saint Médard** et répartis par tranche d'âge : 6/8 ans, 8/11 ans et collégiens.

## Mercredi pour le plaisir, Pixar nous accompagne !

Vers l'infini et l'au-delà ! #Buzz l'éclair."

Aujourd'hui nous proposons une multitude de temps de loisirs, ce qui permet aux jeunes de trouver ce qu'il souhaite après l'école ou pendant les vacances. Le lieu de lecture avec sa collection de livres, bd, la table de ping-pong, les jeux de sociétés, les Duplo que l'on retrouve partout dans le forum, qui reste un plaisir pour les yeux (moins pour le rangement !), les incontournables baby-foot et bien évidemment la grande cour où règne une atmosphère de jeu, foot, tennis et surtout un endroit où l'imaginaire sans limite des jeunes crée un environnement qui va leur permettre de prendre du plaisir sans que la sonnerie de l'école interrompt ce moment entre amis.

Nous prenons un nouveau thème pour finir l'année et nous serons avec Pixar ! Avoir un thème permet d'avoir une référence commune, un langage commun. Pour l'équipe cela permet de mettre en place des activités en lien avec Pixar. Tout le monde peut se projeter, réfléchir à des décorations, créer des mises en scènes en lien avec le thème. Les enfants vont s'imprégner de la BD pour les journées du mercredi à venir. C'est également l'occasion de renouveler la bibliothèque avec les aventures de Pixar.

Le thème a été choisi avec la quasi-majorité des enfants dans le cadre d'un vote collectif.

Ce thème Pixar réunit des personnages haut en couleurs ! En partant avec Buzz l'éclair et toute sa troupe dès le 19 mars, on rencontrera Flash Mc Queen, Rebelle, Néméo et Doris. Nous inciterons les enfants et parents à lire et ou regarder les films durant l'année 😊 .

Les mercredis, nous sommes ouverts à partir de 8h00 jusqu'à 19h00. Pour la qualité des relations et du travail de l'équipe d'animation, **merci de bien respecter les horaires.**

Tous les matins à 9h45, aura lieu une sensibilisation (petite scénette) afin de lancer la journée, le thème. L'équipe proposera des temps d'activité variées afin que les enfants vivent des temps de loisirs intenses et ludiques.

Les collégiens sont les bienvenus dès la fin des cours !

A 13h30, nous allons chercher les enfants des écoles BUFFON et BROSSOLETTE.

A 13h45, les animateurs proposent des activités parfois plus longues comme des enquêtes, des chasses aux trésors, des grands jeux en groupe.

De 17h15 à 19h00, vous pouvez venir chercher vos enfants : fin de journée pour tous ^^.

A partir de 17h30, les collégiens peuvent partir.

Tout dépôt de dossier complet (fiche + règlement) amène obligatoirement à une confirmation de notre part par mail.

### Avertir l'école :

Le contrôle des enfants sortant de l'école est effectué par un responsable de l'école, il faut explicitement signaler à l'école que votre enfant ne participe à aucune activité de l'école après 13h30. Il est ainsi autorisé à quitter l'école et pris en charge par les animateurs des « Jeunes de Saint Médard ».

## Collégiens

Pour les collégiens, nous nous efforçons de travailler avec eux pour les soutenir dans leurs projets et développer leur autonomie par l'intermédiaire de jeux. Nous avons des subventions exclusives au développement du groupe des collégiens ce qui permet de proposer d'avantages de sorties extérieures payantes (bowling, cinéma, Parc-Astérix, ...).

Nous avons la possibilité d'accompagner les familles nombreuses sur demande en appliquant un abattement de 50% sur le tarif du 3<sup>ème</sup> enfant inscrit d'une même fratrie. De même vous pouvez demander à bénéficier du fond de solidarité

## Mercredi collégien

Depuis le 4 septembre 2024, nous accueillons les collégiens après les cours. Nous avons conscience que leurs horaires peuvent varier, c'est pourquoi dès le matin le jeune peut être accueilli et en cas d'absence d'un professeur au collège, il est bienvenu à la MJSM.

A partir de 10h00 jusqu'à 13h45, il profitera d'un temps de jeu puis mangera dans la même salle que le groupe des « grands » 8/11 ans.

A partir de 13h45, le groupe de collégien se forme accompagné d'un animateur pour proposer des activités.

**Départ possible à partir de 17h30. - Nous fermons tous les jours à 19h00.**

## **Adhérer à notre association**

Pour adhérer aux « jeunes de saint médard » pour l'année 2024/2025, il faut participer au moins à une activité et verser sa cotisation : 5€ pour les moins de 20 ans, 10€ pour les plus de 20 ans. Vous devenez donc adhérent de l'association. Nous vous intégrons à notre mailing list. Vous recevez par mail les inscriptions en amont des vacances, mercredis, pédibus par rapport à la mise en ligne sur notre site internet.

## **Inscription à l'accueil de loisirs « Jeunes de Saint Médard »**

Vous trouverez sur le site trois documents :

Augmentation des tarifs pour le mercredi à partir de janvier 2025 :

Nous augmentons notre tarif de 1€ pour la demi-journée. Nous sommes donc désormais à 7€ la demi-journée et 14€ la journée complète.

### **OBLIGATOIRE 😊**

La « Fiche adhésion 2024-2025 », 5€ d'adhésion annuelle. Vous devenez donc adhérent de l'association. Nous vous intégrons à notre mailing list. Vous recevez par mail les inscriptions en amont des vacances, mercredis, pédibus par rapport à la mise en ligne sur notre site internet.

/ !\ Si vous avez déjà remplie le document, merci de ne pas le remplir de nouveau / !\

### MERCREDI :

La fiche « *MERCREDI inscription fin avril / début juillet 2025* », 7€ la demi-journée ou 14€ la journée jusqu'au 2 juillet 2025. Si vous souhaitez inscrire votre enfant pour les mercredis. **Il remplir le fichier en ligne et nous l'envoyer par mail !!**

+

Cela concerne les écoles de BUFFON et BROSSOLETTE (pour les nouveaux inscrits du trimestre n°3)

La « *Fiche enfant PEDIBUS MERCREDI fin avril / début juillet 2025* », c'est le document que l'on donne à l'enfant à la sortie de l'école avec sa **photo**. - uniquement et obligatoirement pour les enfants de Buffon et Brossolette qui prennent le Pédibus du mercredi.

### Avertir l'école :

Le contrôle des enfants sortant de l'école est effectué par un responsable de l'école, il faut explicitement signaler à l'école que votre enfant ne participe à aucune activité de l'école après 13h30, 15h ou 16h30. Il est ainsi autorisé à quitter l'école et prit en charge par les animateurs des « Jeunes de Saint Médard ».

**Nous fermons tous les jours à 19h00.**

## **Comment payer ?**

Tous les règlements se font par chèque, pas de règlement par virement ou par carte bancaire.

Chaque chèque doit correspondre à une inscription « adhésion + pédibus » ou « adhésion + mercredi ».

Vous avez la possibilité de faire un chèque pour la famille, cependant pour faciliter la comptabilité, nous préférons avoir un chèque par enfant et par inscription 😊.

Merci de ne pas faire un chèque global « adhésion + pédibus + mercredis » !!

**ATTENTION :** l'accueil des mercredis, en particulier chez les tout-petits où le nombre de place est limité, est avant tout proposé aux enfants qui viennent régulièrement à l'accueil de loisir, ainsi qu'aux fratries.

# MERCREDI INSCRIPTION du 30 avril 2025 au 2 juillet 2025

Si votre enfant vient régulièrement à l'accueil de loisirs de la MJSM, merci de bien vouloir régler par chèque pour les deux mois ou les quatre mois. Nous pouvons également encaisser les chèques en différé. Pour ceux qui rencontrent des difficultés financières, retournez-nous ce papier en nous indiquant que vous réglerez plus tard. Nous pouvons si besoin éditer des devis et factures pour des aides sociales.

## Participation financière jusqu'au 2/7/2025 :

### Avril / Mai

Mercredi 30 avril	<input type="checkbox"/>	Matin	<input type="checkbox"/>	Après-midi
Mercredi 7 mai	<input type="checkbox"/>	Matin	<input type="checkbox"/>	Après-midi
Mercredi 14 mai	<input type="checkbox"/>	Matin	<input type="checkbox"/>	Après-midi
Mercredi 21 mai	<input type="checkbox"/>	Matin	<input type="checkbox"/>	Après-midi
Mercredi 28 mai	<input type="checkbox"/>	Matin	<input type="checkbox"/>	Après-midi

### Juin / Juillet

Mercredi 4 juin	<input type="checkbox"/>	Matin	<input type="checkbox"/>	Après-midi
Mercredi 11 juin	<input type="checkbox"/>	Matin	<input type="checkbox"/>	Après-midi
Mercredi 18 juin	<input type="checkbox"/>	Matin	<input type="checkbox"/>	Après-midi
Mercredi 25 juin	<input type="checkbox"/>	Matin	<input type="checkbox"/>	Après-midi
Mercredi 2 juillet	<input type="checkbox"/>	Matin	<input type="checkbox"/>	Après-midi

7 € la demi-journée

14 € la journée

**NB :** Il y a des écoles privés qui ferment le 28 juin au soir. Merci de ne pas régler le 2 juillet.

## Merci d'entourer ou cocher vos choix

et de bien indiquer le nom de l'enfant à sur la 2ème page.

Le total des 1/2 journées se monte à 10 demi-journées x 7€ = 70 €

le total des journées se monte à 10 journées x 14€ = 140 €

## Bien vivre sa journée du mercredi à l'accueil de loisirs de la Maison des Jeunes :

- Montrer son plus beau sourire à l'accueil !)
- Avoir un sac à dos avec son repas dans un sac isotherme
- Prévenir par mail si une autre personne que vous vient chercher votre enfant
- Respecter les horaires de 8h00 à 9h45 le matin, transition repas de 11h30 à 13h45 puis le soir de 17h15 à 19h00.

Merci de prévoir un plan B en cas de retard. Les animateurs terminent leur travail à 19h00. En cas de perturbation de métro, merci de nous prévenir au 01 43 31 44 84 au moment où cela se produit et de prévoir un plan B en parallèle.



Si les enfants apportent des jouets personnels (cartes à jouer, toupie, décoration du sac à dos, etc....) et s'ils sont une gêne au bon déroulement des activités, ils seront déposés au bureau et récupérés à 17H30.

**L'équipe d'animation n'est en aucun cas responsable des pertes, oublies, échanges de jouets, etc. !!**

## Pour les familles nombreuses !!!

Vous pouvez faire valoir un abattement de 50% sur le tarif du troisième enfant accueilli avec sa fratrie sur la journée.

Montant du chèque à l'ordre des "Jeunes de saint Médard" :

Nom et prénom de ou des enfant (s) : .....

Ecole et classe : .....

Adresse Mel : .....

Date : ..... Signature :

# PÉDIBUS LES MERCREDIS 2024-2025

Fiche ENFANT MERCREDI à l'accueil de loisirs "Jeunes de Saint Médard"

Nom : .....

Prénom : .....

Email : .....

Téléphone : .....

Date de naissance : .....

Ecole et classe fréquentées : .....

.....

**PHOTO**  
Tu as le droit de  
- Sourire  
- Tirer la langue  
- Faire une grimace

## Merci d'entourer ou cocher votre école

Ecole **BUFFON**  
13h30

Ecole **BROSSOLETTE**  
13h30

Je soussigné ( e ) ..... autorise mon enfant .....  
à venir et participer aux activités de l'accueil de loisirs de 13h30 à 19h00 et autorise les animateurs de la  
Maison des Jeunes de Saint Médard à le récupérer à la sortie de l'école les mercredis :

Maternelle   
(Buffon)

Primaire

Si votre enfant est absent, merci de nous prévenir par mail au plus tard le jour même avant 10h00

Date : ..... Signature :



# Les Jeunes de Saint Médard

Association de loi 1901 à but non lucratif  
Maison des Jeunes de Saint Médard  
3 rue du Gril  
01 43 31 44 84  
mjsm/pourlesjeunes.fr  
jeunesdesaintmedard@mjasm.fr

## CAMPAGNE DE DONS 2025



Ce tract et cette information peuvent être diffusés au plus grand nombre

En 2025, votre don permettra à l'association de :

Accueillir davantage d'enfants et de jeunes de notre quartier dans des **projets**  
et à l'**Accueil de loisirs**

- Promouvoir et soutenir l'emploi et la **formation d'animateurs** pour accueillir, encadrer et écouter les jeunes
- Renforcer **notre accueil** pour les collégiens du quartier
- Constituer une caisse de solidarité

L'association les « Jeunes de saint Médard » est agréée par le ministère de la jeunesse et sports au titre de la Jeunesse et de l'éducation populaire.

## Point sur les finances de l'association

En 2023, les recettes et les dépenses de l'association sont réparties comme suit :  
Sur un chiffre d'affaire de 326 940 euro :

### RECETTES

Participation des familles	54,19%
Subvention PS - CAF	29,10%
Appel à projet CAF	
Aide à l'emploi et à la formation	4,02%
Dons et aide	6,42%

### DEPENSES

Alimentation - Goûter	2,38%
Fournitures administratives	0,18%
Activités pédagogiques	3,85%
Charges locatives	5,07%
Transport	0,72%
Affranchissement - Télécom	0,26%
Salaires , traitement, charges	86,04%
Adhésions, cotisations et divers	0,14%
Formations des bénévoles	1,36%

## Conditions de déductibilité du don

De par ses statuts, l'association « Les Jeunes de Saint Médard » est reconnue comme une association d'intérêt général à caractère socio-éducatif. Le don moyen (120 euro) et le nombre de donateurs ont été sans différences notables en 2024. Pour les personnes physiques, 66% de votre don sera restitué par l'administration fiscale sur le revenu dans la limite de 20% de votre revenu imposable en septembre 2025. Pour les entreprises, merci de nous contacter. Un reçu fiscal (modèle CERFA) vous sera délivré par l'association pour votre déclaration de 2025.

## TALON- REPONSE

Nom et Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal..... Ville.....

Téléphone (facultatif) : .....

Adresse mail (facultatif). .....

Déclare faire don de ..... euro à l'association «Les Jeunes de Saint Médard ».  
Veuillez libeller votre chèque à l'ordre de « Les Jeunes de Saint Médard » et l'affranchir à l'adresse en tête de ce tract.